

Avant-propos à l'édition française

Publié initialement en langue anglaise sous le titre *Toward a Comparative Institutional Analysis*, ce livre est paru dans un deuxième temps en japonais et en mandarin. L'idée que ses messages puissent être, grâce à la traduction minutieuse d'Edouard Challe, transmis à un large public francophone m'est particulièrement agréable.

Lors des deux ou trois dernières décennies, la philosophie et plusieurs sciences sociales ont été marquées par une résurgence de l'intérêt pour les institutions. Ce phénomène a dû être soutenu par la reconnaissance de leur rôle dans les développements sociaux et économiques, différents d'une région ou d'un pays à l'autre. Un consensus est pourtant loin d'être trouvé parmi les analystes des institutions concernant leur définition et, plus encore, leur genèse ou leurs transformations. Certains chercheurs, notamment dans le domaine du droit, font référence aux lois, aux règlements et aux organisations comme à des institutions et font d'elles les sujets objectivés de la politique d'un gouvernement. Douglas North préfère définir les institutions de manière plus large, comme des contraintes que les êtres humains imposent à leurs interactions. Un philosophe comme Searle prétend de son côté que l'institution ne ressortit pas forcément du domaine de la règle, mais plutôt du domaine constitutionnel : une institution correspondrait ainsi à tout principe qui assigne à un objet ou à une personne un statut qui lui attribue une fonction dont il ou elle n'est pas doté intrinsèquement (pensons à l'exemple d'un bout de papier imprimé fonctionnant comme un billet de banque). Comment ses règles se constituent-elles alors elles-mêmes ? Des économistes comme Hodgson considèrent, dans la vieille tradition veblénienne, que les habitudes ou

les coutumes sont les constituants des institutions. D'autres, comme Binmore, Dixit, Greif, Young ou moi-même, parmi de nombreux autres chercheurs, supposons que les institutions sont créées (ou comprises) comme les équilibres auxquels aboutissent des interactions stratégiques entre les agents. Si plusieurs équilibres existent, peuvent-ils être classés selon certains critères normatifs ? Les réponses sont nombreuses mais ne permettent pas de conclure. A la grande variété d'approche des institutions correspondent en effet des analyses très différentes des phénomènes institutionnels.

Dans ce livre, j'adopte une approche de théoricien des jeux. Ma première intention n'est pas pour autant d'explorer la rigueur analytique et le raffinement original de cette théorie, mais plutôt d'y rechercher un cadre prometteur pour l'analyse institutionnelle : des équations émaillent les raisonnements de cet ouvrage, mais le lecteur qui s'en détourne ne perd pas grand-chose car elles abordent les questions traitées dans les paragraphes connexes. Trois raisons spécifiques m'invitent à prospecter au sein de la théorie des jeux. En premier lieu, il s'agit pour moi de montrer comment la structure détaillée de nombreuses institutions peut être subsumée à partir d'un cadre conceptuel général. Bien que les arrangements soient très variés selon les pays, il ne convient pas d'adopter autant de discours qu'il y a de territoires, mais plutôt de développer un cadre unifié et générique afin de saisir la nature, le sens et les implications d'un processus dual continu de diversification et de convergence. Fernand Braudel, un très grand auteur de la transdisciplinarité, considérait avec intérêt la théorie des jeux, comme susceptible d'ouvrir la voie à des mathématiques qualitatives. « Les modèles [sont] de durée variable : ils valent le temps que vaut la réalité qu'ils enregistrent... J'ai comparé parfois les modèles à des navires. Le naufrage est toujours le moment le plus significatif... Ai-je tort de penser que les modèles des mathématiques qualitatives [...] se prêteraient mal à de tels voyages, avant tout parce qu'ils circulent sur une seule des innombrables routes du temps, celle de la longue, très longue, durée, à l'abri des accidents, des conjonctures, des ruptures ? » (Braudel, 1996). L'une des ambitions de ce livre est de s'engager dans une telle navigation.

Nous devons ensuite prendre en compte les interactions entre les facteurs politiques et socio-normatifs, et pas seulement les facteurs économiques conventionnels, afin de comprendre pourquoi des arrangements institutionnels différents évoluent différemment et de prédire comment ils peuvent éventuellement (ou pas) être

modifiés. Il me semble que la théorie des jeux est en mesure de fournir les concepts appropriés à l'examen des interactions synchroniques et diachroniques entre ces facteurs (comme la complémentarité institutionnelle, l'enchâssement social ou l'innovation schumpetérienne dans les liens entre institutions). La théorie des jeux permet également de construire les outils de ces analyses, plutôt que des récits *ad hoc*.

Enfin, la théorie des jeux peut éclairer d'une lumière nouvelle la nature dialectique d'aspects *a priori* contradictoires des institutions, qu'il s'agisse des résultats endogènes qu'on oppose aux contraintes exogènes, des croyances subjectives qu'on confronte aux règles objectives, des contraintes de comportements qu'on distingue des caractéristiques habilitantes. L'exploration de l'opposition entre aspects symboliques et stratégiques, normatifs et positifs des institutions continue d'ailleurs sur la lancée de cet ouvrage (Aoki, 2007 ; Binmore, 2005). L'intégration de disciplines variées dans un cadre de théorie des jeux semble tenir toutes ses promesses.

La rédaction de cet ouvrage puis sa publication en langue française ont été rendues possibles grâce à un grand nombre de chercheurs et d'amis francophones. Je partage beaucoup de convictions et d'intérêts avec les chercheurs de l'Ecole de la Régulation, comme Robert Boyer ou Bruno Amable. Avec eux, j'essaie de comprendre l'évolution économique grâce aux interactions de nombreux facteurs comme la technique, le politique et le social, même si les outils analytiques dont nous nous servons nous séparent. Les lecteurs comprendront que plusieurs chapitres du livre sont marqués des empreintes de chercheurs francophones de l'orthodoxie économique. Mes pensées vont plus particulièrement au regretté Jean-Jacques Laffont qui a toujours soutenu mes travaux. Je dois également beaucoup à Jacques Cremer, Jean-Philippe Platteau et Jean Tirole. J'ai la grande chance d'avoir fait la connaissance de Jean-Louis Beffa dans le cadre de notre collaboration au sein du Centre Cournot, qu'il a créé avec Robert Solow. Je sais gré à tous deux d'avoir soutenu le projet de publication de ce livre dans la collection du Centre. Je tiens à exprimer toute mon amitié et ma reconnaissance à son directeur, Jean-Philippe Touffut, qui a pris en charge l'organisation de cette traduction. Il a supervisé soigneusement tous les aspects de l'écriture de la version française, du choix du traducteur à la rédaction du manuscrit puis à la relecture des épreuves. Mes remerciements s'adressent bien sûr aux relecteurs de cette édition française : Jean-Gabriel

Brin, Catherine de Léobardy et Gérard Liné. Enfin, un grand, grand merci à Edouard Challe pour sa magnifique traduction. Il a accepté de consacrer un temps précieux à ce très long travail pendant la rédaction de sa thèse. Ses qualités de lecteur critique et de chercheur érudit me semblent avoir contribué à élaborer la traduction la meilleure qu'un auteur puisse espérer.

Masahiko Aoki
Stanford, le 1^{er} août 2006